

*[Text]*

will cease to exist and individual Canadian and corporate taxpayers will once again face a tax jungle.

The federal government has placed particular stress on the importance of tax harmonization and the strengthening of the economic union. Reduced federal transfers to the provinces will not contribute to these goals.

The most important means by which the national heritage is maintained and enhanced, in Canada, is through the current fiscal equalization program.

This program is widely supported by Canadians and provincial governments.

New Brunswick supports the fundamental importance of the equalization program. The current representative tax system of equalization has served Canada well and should be retained.

However, the current equalization formula will not prevent a growing service gap between the rich provinces, with a large revenue source, and provinces like New Brunswick which have a low revenue source. This must be addressed in the renewed arrangements.

In addition, there are a number of technical and administrative issues which also must be dealt with in the negotiations. Our main concern is that the principle on which the current equalization program is based not be compromised. Equalization payments must remain unconditional transfers from the federal to provincial governments, and equalization payments must be sufficient to enable all provinces to provide reasonably comparable levels of public services without having to resort to levels of taxation which are prohibitive.

• 1140

Because of the fundamental importance, to all of Canada, of the unconditional equalization grants, it is imperative that the government of Canada be in a sufficiently strong financial and fiscal position to ensure their payment at an adequate level. This means that the tax base for the federal government must not be allowed to deteriorate to the point where it is unable to support such assistance.

Established-programs financing which replace federal cost-sharing for medicare, hospital insurance, and post-secondary education, was a federal proposal, in 1976, supported by some provinces. The federal government strongly argued for a block-funding mechanism for these programs. In his appearance before you, Hon. Mr. McEachen said that this block-funding arrangement has worked as intended and that he could see no obvious advantage to either the federal government or the provinces of a return to cost-sharing for these programs. This province also believes the concept of established programs financing has worked but, in the 1980's, we do not believe the current arrangements for health care and post-secondary education will be sufficient to maintain current levels of service, let alone close the service gap in these programs.

*[Translation]*

afin de se maintenir à peu près au niveau des autres. Il sera mis fin à l'uniformisation des impôts, et les contribuables canadiens, individus et sociétés, se retrouveront dans l'anarchie fiscale.

Le gouvernement fédéral a donné une importance particulière à l'uniformisation des impôts et au renforcement de l'union économique. Une réduction des transferts fédéraux aux provinces portera atteinte à ces objectifs.

Le programme actuel d'uniformisation fiscale constitue le moyen le plus important par lequel le patrimoine national est conservé et enrichi.

Ce programme est largement appuyé par les Canadiens et les gouvernements provinciaux.

Le Nouveau-Brunswick appuie ce programme d'uniformisation et lui reconnaît une importance fondamentale. Ce système s'est avéré utile pour le Canada et il devrait être conservé.

Toutefois, la formule actuelle de péréquation n'empêchera pas qu'un écart ne se creuse dans les services entre les provinces riches qui disposent de revenus considérables, et les provinces comme le Nouveau-Brunswick, qui n'ont que de faibles ressources. C'est une question qu'il faut étudier lors de la négociation des arrangements.

Il existe, en outre, un certain nombre de problèmes administratifs et techniques qui devront également être résolus au cours des négociations. Le principe sur lequel repose le programme actuel de péréquation ne devrait pas, et nous insistons sur ce point, être compromis. Les paiements de péréquation doivent conserver le caractère du transfert inconditionnel du gouvernement fédéral aux gouvernements provinciaux, et les paiements de péréquation doivent être suffisants pour permettre à toutes les provinces de fournir des services publics d'ordre comparable sans avoir recours à des impôts exorbitants.

En raison de l'importance fondamentale, pour le Canada tout entier, des subventions de péréquation inconditionnelles, il importe que la situation financière du gouvernement canadien soit suffisamment forte pour lui permettre d'assurer ce paiement à un niveau convenable. Ceci signifie que l'assiette fiscale du gouvernement fédéral ne doit pas se détériorer au point où il serait incapable de donner une telle aide.

Le financement des programmes établis, qui a remplacé le partage des frais avec le gouvernement fédéral pour les soins médicaux, pour l'assurance hospitalisation et pour l'enseignement postsecondaire, était une proposition émanant en 1976 du gouvernement fédéral, appuyée par certaines provinces. Le gouvernement fédéral était en faveur d'un mécanisme de financement global pour ces programmes. Quand M. McEachen a comparu devant vous, il a déclaré que la méthode de financement global avait fonctionné comme prévu et qu'il ne voyait pas d'avantages nets, que ce soit pour le gouvernement fédéral ou pour les provinces, à revenir à la méthode de partage des frais. La province considère également que le financement des programmes établis a fonctionné de façon satisfaisante, et nous sommes dans la décennie 80, et nous ne pensons pas que les arrangements actuels pour l'assurance-maladie et l'enseignement postsecondaire suffiront à maintenir